



L'identité du témoin est-elle rendue publique?

Par **Thomas**, le **06/09/2008** à **23:44**

Bonjour,

Je voudrais savoir si dans le cadre d'un témoignage écrit devant le TI, mon identité sera révélée au défendeur.

Merci.

Thomas

Par **JamesEraser**, le **07/09/2008** à **08:25**

En règle générale, non.

Cependant, les parties, si elles ont un avocat, ont accès à l'ensemble des pièces du dossier.

Elles ont donc connaissance des témoignages et de l'identité de ceux qui les ont produits.

Experatooment

Par **Thomas**, le **07/09/2008** à **09:38**

Merci pour votre réponse.

Il faut maintenant que je réfléchisse si ce témoignage peut m'être préjudiciable...

Par **mimi493**, le **14/11/2010** à **12:45**

Devant le TI, la procédure est orale, donc forcément, quand la partie présentera votre témoignage, l'autre partie entendra de qui et quoi il s'agit, et pourra en exiger une copie en demandant un renvoi de l'audience pour avoir le temps d'avoir cette copie, de l'étudier, de pouvoir la réfuter (que la personne ait un avocat ou non)